

U D S I S
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 11 juillet 2017

L'an deux mille dix sept et le 11 juillet, à 14 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	objet :
11/07/17-04	Décision Modificative n°1.

Présents :
représentants des conseillers généraux :
Jean ROQUE, Marie Pierre SADOURNY, René OLIVE.

représentants de l'assemblée syndicale :
Alain GOT, Raymond LEMORT, Jacqueline ALBAFOUILLE, Michel KLUSKA, Loïc GARRIDO, Jean-Louis ALBITRE, Etienne MASO.

Absents :
représentants des conseillers généraux :
Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND ayant donné procuration à Alain GOT, Edith PUGNET, Michel MOLY ayant donné procuration à Marie-Pierre SADOURNY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY, Jean-Louis CHAMBON.

représentants de l'assemblée syndicale :
Mireille REBECQ ayant donné procuration à Jean ROQUE, Corinne GAILLOT, Katell MATET, Georges GRAU, Christophe PAYROU, Sylvie TORRES, Pierre AYLAGAS, Henri GEORGES, Yves BARNIOL, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Raymond LEMORT.

Le Président,

Propose au Comité Syndical d'adopter les inscriptions nouvelles suivantes :

Opérations patrimoniales

Recettes :
Chapitre 041
Article 2031 – intégration frais d'études 832 €

Dépenses :
Chapitre 041
Article 2313 – construction 832 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



